

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

VILLE
de
MARCOING



Tél: 03 27 82 23 00

Le Maire de Marcoing,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-1 et L.2213-6 ;

Vu le Code de la route notamment ses articles R.36, R37-1, et R.225 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Considérant la demande en date du 5 juin 2023 émanant de **la SAS BENOIT CHEVRIER par Mme. HURET Clémence, Chemin de Saint Martin 62128 CROISILLES** afin de réaliser du tirage et du raccordement de fibre optique en chambre sur chaussées et trottoirs.

Considérant que les travaux nécessitent des conditions de sécurité pour le bon fonctionnement de ce chantier ;

Tirage et raccordement de la fibre optique en chambre sur chaussées et trottoirs.

Arrêté N° 2023 - 47
VOIRIE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront restreints Place du Général de Gaulle, rue Thiers, rue François Dron, rue de Villers-Plouich **du lundi 19 juin au mardi 12 septembre 2023.**

Article 2 : Les différentes restrictions de circulation sont les suivantes : stationnements interdits sur les chambres, et rétrécissement de chaussée selon le chantier mobile. Ces restrictions seront portées à la connaissance des usagers aux moments opportuns par les panneaux adéquats. L'entreprise SAS BENOIT CHEVRIER assurera la pose et l'entretien des panneaux de signalisation ainsi que le nettoyage de la chaussée en fin de chantier.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : La restriction de circulation ne s'applique pas aux véhicules assurant des missions de service public d'incendie et de secours, aux transports liés à la santé et à l'urgence et aux forces de l'ordre.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis :

- à Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,
- au Centre d'Incendie et de Secours
- à l'entreprise SAS BENOIT CHEVRIER représentée CHEVRIER Benoît
- aux riverains,

Fait à Marcoing, le 6 juin 2023,

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.